

6^{eme} Tournoi de Doubles de l'Hermitage et du Tournonais

Autorisation RA : en cours



Samedi 05 et Dimanche 06 mars 2022

Ouvert aux joueurs :

R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P10, NC

avec regroupement en séries par CPPH

**Gymnase Jeannie Longo
07300 TOURNON SUR RHÔNE**



Règlement particulier

6^{ème} Tournoi de Double de l'Hermitage et du Tournonais

Adultes

05 et 06 mars 2022

Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité du Juge - Arbitre.

Article 1 : Identification

- Le Juge arbitre sera Eric AUDIFFREN du club de Bourg de Péage (BCBP-26).
- Le tournoi est autorisé par la Fédération Française de Badminton, **N°d'autorisation : en cours d'autorisation.**
- Le GEO du tournoi sera Pascal PLASSE.
- Le logiciel utilisé sera Badnet.
- L'adresse mail pour la communication avec les organisateurs est : tournoidouble.bcht@gmail.com

Article 2 : Joueurs concernés

- Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés à la Fédération Française de Badminton (FFBaD) non-classés et classés dans les séries R, D et P. Tous les joueurs vétérans, séniors, juniors, cadets et minimes sont autorisés à participer à ce tournoi.
- Les joueurs mineurs seront accompagnés d'un de leurs parents ou présenteront au JA une autorisation, signée des parents, déléguant l'autorité parentale à une tierce personne.

Article 3 : Tableaux proposés et mode de compétition

- Les tableaux proposés pour ce tournoi sont : **DH, DD et Mx** et seront constitués en série (1-2-3-4 etc...) par **regroupement au CPPH**
- **Le tirage au sort** s'effectuera le **lundi 21 février 2022** à l'aide du CPPH de la FFBaD à cette date. Seuls les joueurs en règle à cette date sur Poona seront pris en compte pour la confection des tableaux.
- **Les tableaux de Doubles se dérouleront le samedi** en poules de 3, 4 ou 5 avec 2 sortants, suivies de la phase éliminatoire. Dans la mesure du possible, les poules de 4 ou 5 seront priorisées. Suivant le nombre d'inscrits et leur répartition des poules uniques pourront être créées.
- **Les tableaux de Mixtes se dérouleront le dimanche** en poules de 3, 4 ou 5 avec 2 sortants par poule, suivies de la phase éliminatoire. Dans la mesure du possible, les poules de 4 et 5 seront priorisées. Suivant le nombre d'inscrits et leur répartition des poules uniques pourront être créées.
- Les organisateurs en accord avec le JA, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Article 4 : Inscription

- **La date limite d'inscription** est fixée le **Dimanche 20 février 2022.**
- Aucune inscription ne sera enregistrée après la date limite d'inscription.
- **Les droits d'inscription ne seront remboursables qu'en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription ou pour cas de force majeure, justifiée par un certificat médical ou une attestation.**

Article 5 : Nombre de participants

- Le nombre de participants est limité aux **200** premières inscriptions. En cas de dépassement du nombre d'inscrits une liste d'attente sera constituée afin de pourvoir aux forfaits éventuels.
- En cas de forfait d'un(e) participant(e), son partenaire aura le choix de poursuivre la compétition avec un(e) partenaire proposé(e) par l'organisation ou par lui-même, ou de refuser de poursuivre la compétition et sera alors forfait involontaire.

- En cas de forfait d'une paire, elle peut être remplacée par une autre paire inscrite, figurant dans la liste d'attente et dans l'ordre de celle-ci.

Article 6 : Droits d'engagement

- Le montant des droits d'engagement sera de **17€** pour 1 tableau et **20€** pour 2 tableaux.

Article 7 : Mode d'inscription et de règlement

- Les participants ont deux possibilités pour s'inscrire
 - Via badnet. Ce mode d'inscription par badnet est encouragé par les organisateurs pour la simplicité et la rapidité de traitement. Il est alors conseillé de payer directement par carte bancaire. Si les participants le font par un autre biais, l'inscription ne sera validée qu'à réception du règlement à l'adresse suivante : **Pascal PLASSE, 38 impasse Mazot 07130 Chateaubourg** ou par virement sur le compte du club (Référence du virement, date et copie d'écran doivent être fournis)
 - Via un formulaire papier. Ces inscriptions ne seront validées qu'à la réception du courrier et du règlement par envoi postal à l'adresse suivante : **Pascal PLASSE, 38 impasse Mazot 07130 Chateaubourg** ou par virement sur le compte du club (Référence du virement, date et copie d'écran doivent être fournis)
- L'inscription au choix reste possible et doit être prise en compte dans le règlement des clubs. Le joueur inscrit au choix sera informé le jour du tirage au sort, si une paire a pu être formée suite à son inscription. Dans le cas contraire il sera remboursé à l'issue du tournoi.

Article 8 : Mode de comptage des points

- Les matches se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points avec prolongation jusqu'à 30 points.

Article 9 : Les volants

- Les volants seront à la charge des joueurs. Seuls les volants homologués par la F.F.BaD sont autorisés. Ils seront partagés entre les deux joueurs pour chacun des marches. En cas de désaccord, seul sera retenu le volant officiel de la compétition en vente dans le gymnase.
- Volant plume officiel : Forza S-5000

Article 10 : Arbitrage

- Les matchs seront en auto-arbitrage.

Article 11 : Les matchs

- L'ordre des matchs respectera dans la mesure du possible l'échéancier, il pourra être modifié pour le bon déroulement de la compétition. Les horaires sont donnés à titre indicatif, les matchs pourront être lancés avec une heure d'avance maximum sur l'horaire annoncé.
- Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi devra le signaler au JA et à la table de marque.

Article 12 : Temps de repos

- Le temps de repos entre deux matchs sera de 20 minutes, mais pourra être réduit avec l'accord des joueurs concernés et du Juge-Arbitre.

Article 13 : Le temps dit « d'échauffement » sur le terrain

- Les joueurs appelés à jouer auront droit à 3 minutes de préparation sur le terrain, test des volants compris, et changement de tenue si besoin dans un délai de 5mn après l'appel de leur nom.
- Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5mn pourra être disqualifié par le JA.
- Les joueurs devront se présenter sur le terrain avec tout leur matériel : 2 raquettes, boissons, serviettes, volants, etc....

Article 14 : Les terrains

- Le plateau de jeu est réservé aux joueurs, au JA et, aux organisateurs et aux conseillers aux joueurs (coaches) pendant les pauses. Un seul conseiller (coach) est autorisé par demi-terrain.
- Le conseil aux joueurs (coaching) se fera à chaque pause de 11 et entre deux sets.

Article 15 : Règle en cas de volants touchant les structures

- Tout volant touchant une infrastructure fixe du gymnase sera compté faute, au service comme en jeu. Tout volant touchant un élément mobile du plafond (panneaux de basket, filins) en cours de jeu sera déclaré faute sauf au service où il pourra être engagé 3 fois.

Article 16 : Tenues et publicités

- Tout joueur et joueuse devra porter une tenue vestimentaire conforme au règlement officiel.
- La publicité sur les tenues devra également respecter le règlement officiel.

Article 17 : Dopage

- L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne utilisant des produits dopants à des fins médicales devra en informer le JA et être en mesure de présenter une ordonnance.

Article 18 : Forfait

- Tout forfait ou abandon après le tirage au sort devra être justifié au plus vite auprès des organisateurs et pendant la compétition, dans un délai de 5 jours à réception par l'envoi d'un justificatif précisant Nom, Prénom, n° de licence du joueur, Nom et date de la compétition, à adresser à la ligue Rhône Alpes sous peine de sanction fédérale.

Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton,
37, rue du Vercors
38500 SAINT CASSIEN
sophie.bluy@badminton-aura.org

Article 19 : Droit à l'image

- En l'absence d'indication contraire formulée auprès de l'organisation avant le premier jour de compétition, chaque participant autorise le BCHT à diffuser sur tous supports (internet, presse, ...) son image prise lors du tournoi.

Article 20 : Adoption du règlement

- La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.
- Toute contestation ou réclamation devra être présentée au juge arbitre par le joueur concerné.

Article 21 : Situation sanitaire

- La compétition se déroulera dans le strict respect de la dernière version du protocole sanitaire applicable à la date du tournoi, et les éventuelles consignes supplémentaires imposées par le Préfet de l'Ardèche et la municipalité de Tournon sur Rhône.
- Le référent sanitaire COVID désigné sur la compétition est Rachel LOPEZ.

Fait à Tournon le 5/1/2022

Le BCHT

Le juge arbitre, Éric AUDIFFREN

